

16 décembre 2020

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 8 mars 2016 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV».

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- la compétence relevant des communes s’agissant des «équipements culturels de proximité» tels qu’énoncés dans la loi relative à l’aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets» (PAV);
- la nécessité pour les villes concernées par le projet PAV d’agir de manière concertée et d’exprimer leurs besoins au plus proche des habitant-e-s et des usagères et usagers;
- le manque d’établissements nocturnes en ville de Genève accessibles à l’ensemble de la population, comme souligné par l’étude Voyage au bout de la nuit en 2010;
- la pétition P-212, «Donnons des espaces à la culture!», acceptée par le Conseil municipal en 2009, qui demande de penser les espaces culturels en amont des projets d’aménagement et d’associer les acteurs culturels aux discussions portant sur ces enjeux, notamment sur le PAV;
- la pétition P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», intercommunale et qui demande la planification de lieux nocturnes dans le cadre de projets urbains, notamment à destination des jeunes;
- la loi relative à l’aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», qui permet une affectation mixte de certains secteurs pouvant englober, notamment, des activités culturelles et nocturnes, ainsi que la loi générale sur les zones de développement industriel ou d’activités mixtes, dans sa version de 2012, étendant l’affectation de ces zones à des activités culturelles et festives;
- qu’une planification concertée des établissements culturels et nocturnes permet d’anticiper et donc de mieux gérer la cohabitation des activités;
- enfin, la convention-cadre de collaboration entre le Canton de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy sur le projet PAV, qui identifie explicitement les besoins d’équipements culturels dans le secteur,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, conjointement aux Conseils municipaux de Carouge et de Lancy:

- que les équipements culturels soient considérés comme des éléments essentiels de la future répartition des activités dans le secteur PAV, au même titre que le sport, les espaces verts, etc.;

- que le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, accessibles à tous et à toutes, soit anticipé dans les plans d'aménagement des futurs quartiers du PAV;
- que les milieux culturels soient pleinement associés aux décisions de planification liées au projet PAV.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le plan directeur de quartier (PDQ) PAV (N° 29 951) adopté par le Conseil municipal de la Ville de Lancy le 11 décembre 2014, par le Conseil municipal de la Ville de Carouge le 16 décembre 2014, par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 21 janvier 2015 et par le Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2015 détermine les équipements culturels qui sont prévus au PAV.

Lors de l'élaboration de ce plan directeur, les Villes de Lancy, Carouge et Genève réunies dans la Communauté des communes urbaines (CCU) depuis février 2012 se sont concertées et entendues pour déterminer deux niveaux d'équipements culturels, soit principalement:

- des équipements d'envergure locale, à savoir une maison de quartier, une bibliothèque-médiathèque, mais aussi des lieux de répétition pour la musique la danse, le théâtre, des ateliers d'artistes, des locaux pour la jeunesse;
- un équipement d'envergure cantonale ou régionale, soit un équipement modulable pour les arts pluridisciplinaires.

La fiche D5 du PDQ PAV énonce les objectifs généraux et les mesures pour les équipements culturels et socio-culturels:

- développer l'identité culturelle du territoire PAV, en renforçant son attractivité et celle du cœur d'agglomération, et réaliser au moins un équipement phare de fort rayonnement, valorisant le site PAV;
- permettre la mise à disposition de locaux répondant aux besoins socio-culturels, en coordination avec les programmes des opérations immobilières.

Des échanges ont eu lieu entre la CCU et le Conseil d'Etat et il a d'abord été convenu que les grands équipements fassent l'objet de démarches concertées au sein du comité de pilotage du PAV.

Ensuite, depuis le 6 mars 2018, un Comité de pilotage (COPIL) PAV élargi aux magistrats des Villes de la CCU et au magistrat cantonal en charge de la culture a été institué afin de mettre en place une planification conjointe des lieux culturels au PAV. Cette planification se fonde sur le concept du renforcement de trois pôles: bords de l'Arve pour la culture subventionnée et émergente, l'Etoile avec

une réserve pour la construction d'un équipement culturel institutionnel et des lieux culturels également prévus dans les locaux privés, enfin Praille-Ouest pour accueillir de préférence des activités culturelles nocturnes festives et l'économie culturelle et créative.

Le processus est piloté par la CCU conjointement avec le Canton au moyen d'un groupe de travail technique (COTECH) réunissant les services culturels et d'urbanisme des Villes de la CCU, la direction PAV et le Service cantonal de la culture et du sport. Par ailleurs une cellule de planification réunit les services d'urbanisme des Villes de la CCU et la direction PAV.

Dans ce cadre, plusieurs travaux ont été menés pour ces trois pôles:

Secteur de l'Etoile

Un équipement phare est prévu à l'horizon 2030-2036 (libération du foncier) avec une réserve de l'ordre de 6000 m² dans le socle d'une tour prévue à l'Etoile. Un mandat conjoint de la CCU et du Canton a été attribué en 2016 au bureau Urbz qui a procédé selon une démarche participative par ateliers avec les acteurs et actrices culturel-le-s en sus d'entretiens menés avec une quarantaine de personnalités actives du monde culturel genevois. Le rapport intitulé «Etude d'opportunité pour un centre culturel pluridisciplinaire au PAV» a été présenté aux magistrats de la CCU et du Canton le 29 juin 2017 et discuté par les magistrats de la CCU le 11 décembre 2017. Le rapport conclut à la proposition de mettre en réseau les lieux culturels plutôt que de créer seulement un lieu emblématique dédié au pluridisciplinaire dans le socle d'une des tours. Le projet intitulé «Constellation» devrait permettre de rendre visibles les initiatives culturelles existantes, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs tout comme de favoriser les échanges entre différents domaines d'activités et encourager la participation du public dans le programme culturel.

Le COPIL PAV du 11 avril 2019 a également examiné ce rapport et a préconisé que l'éventuel relogement du Pavillon de la danse soit étudié au PAV en l'amplifiant des équipements complémentaires pouvant former à terme la Maison de la danse.

Le rapport a fait l'objet d'une présentation le 27 septembre 2019 aux acteurs et actrices culturel-le-s via la plateforme de concertation sur les lieux culturels créée en 2009 et pilotée par le Canton. Une conférence de presse a suivi.

Un mandat complémentaire à Urbz est en cours pour préciser le programme culturel du PLQ Etoile 1.

Pointe nord et le long de l'Arve

Concernant la pointe nord, le Canton a élaboré et rendu publique sa stratégie en 2018 avec les résultats du mandat d'études parallèles. Une présentation a été organisée le 24 janvier 2019 à la plateforme de concertation sur les lieux culturels. Dans ce contexte, la Parfumerie est prévue maintenue en sus du Théâtre du Loup, alors que la Gravière est toujours compromise.

Dans le cadre de l'étude intitulée «Fil de l'Arve», confiée conjointement par la Ville de Genève et le Canton au bureau MSV, des propositions ont été formulées visant à assurer le maintien du Galpon et de la Parfumerie en sus du Théâtre du Loup. Il a été préconisé également d'examiner le potentiel de réutilisation au profit des acteurs et actrices culturel-le-s de certains bâtiments existants principalement sur les parcelles actuellement en main de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) (ex-Firmenich) sur la pointe nord. Cette étude «Fil de l'Arve» a été présentée au COPIL PAV élargi le 11 avril 2019, puis aux acteurs culturels au cours de la séance du 27 septembre 2019 de la plateforme de concertation sur les lieux culturels. Une conférence de presse a suivi.

Secteur Praille-Ouest

Le COPIL PAV élargi a donné mandat d'analyser la pertinence du mélange des activités industrielles avec des activités culturelles festives nocturnes en sus de l'économie culturelle et créative. Un mandat devrait être lancé prochainement.

Secteur Caserne des Vernets

Le programme des équipements de proximité ainsi qu'un appui aux milieux culturels (ARVe) ont été décidés par le Conseil administratif le 12 juin 2013 en référence à la fiche A12 du plan directeur cantonal (PDCn). Dans le cadre du concours d'investisseurs mené par le Canton qui est propriétaire des parcelles, les milieux culturels ont été associés à l'équipe d'investisseurs retenue. Le nouveau quartier intègre ainsi la dimension culturelle à travers le programme de l'association ARVe qui est au final d'environ 1000 m² et est constitué pour moitié d'ateliers et pour moitié par une salle de nuit et un café-restaurant. Afin de pouvoir garantir des loyers abordables pour les ateliers de travail, ARVe souhaite exploiter une salle de nuit pour des concerts en parallèle à un bar et un café-restaurant, mais cela entre en contradiction avec les dispositions prévues par le PLQ du secteur en termes de nuisances sonores dans ce quartier (niveau DS2 qui donne la priorité aux logements, aucune activités secondaires ne sont possibles).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan